



MANUEL UTILISATION

DECLARER SUR LE PORTAIL HEBERGEUR

1. Introduction

La taxe de séjour est collectée durant toute l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre) par l'ensemble des hébergeurs touristiques à titre onéreux, quel que soit leur statut, auprès de toute personne qui séjourne une nuit au moins à titre onéreux sur le territoire Taninges – Praz de Lys, et qui n'est pas domiciliée dans l'une de ses communes et n'y possède pas non plus une résidence à raison de laquelle elle est passible de la taxe d'habitation.

Les personnes ayant donné leur adresse mail et qui ont reçu leur identifiant peuvent déclarer via la plateforme informatique : <https://taxedesejourtaninges.consonanceweb.fr>

En cas de difficulté technique, vous pouvez joindre l'assistance téléphonique au **05.55.23.15.81**.

Pour les nouveaux hébergeurs, ils peuvent créer eux-mêmes leur propre compte sur ce portail et recevront leur nouveau mot de passe sur leur adresse email.

La plateforme de déclaration vous permet également d'avoir accès à une présentation de la taxe de séjour et la législation correspondante.

N'hésitez pas, par ailleurs, à utiliser le **simulateur de calcul** de la taxe de séjour.

2. La plateforme

Taper l'url : <https://taxedesejourtaninges.consonanceweb.fr> dans votre navigateur. Vous arriverez sur la plateforme de déclaration.

- [La page Accueil](#)

Cette page reprend toutes les informations concernant le service Taxe de Séjour et son application.



Vous y trouverez également un accès rapide à la déclaration.

JE DECLARE en ligne

Cette plateforme s'adresse aux hébergeurs. Elle permet d'effectuer ses déclarations en ligne, d'expliquer les fondements de la taxe de séjour et l'application de sa perception sur le territoire.

Vous pourrez également télécharger des documents mis à disposition par le service Taxe de Séjour, dans le pavé Documents situé sur la droite de l'écran :

 **DOCUMENTS**

- [La page Présentation](#)

Cette page vous présente la Taxe de Séjour ainsi que vos obligations en tant qu'hébergeur.



- [La page guide hébergeur](#)

Cette page vous présente un guide de la Taxe de Séjour.



- [La page F.A.Q](#)

Cette page vous propose une foire aux questions.



- [La page Mon Espace](#)

Pour accéder à votre espace de déclaration, vous devrez d'abord vous connecter. Cliquez sur le menu « MON ESPACE » et renseignez vos identifiants reçus par mail. Cliquez sur « Se connecter »



CONNEXION A VOTRE ESPACE PERSONNEL

Pour vous connecter, veuillez renseigner votre identifiant et votre mot de passe :

Se connecter

Créer son compte

[Identifiant ou Mot de passe oublié ?](#)

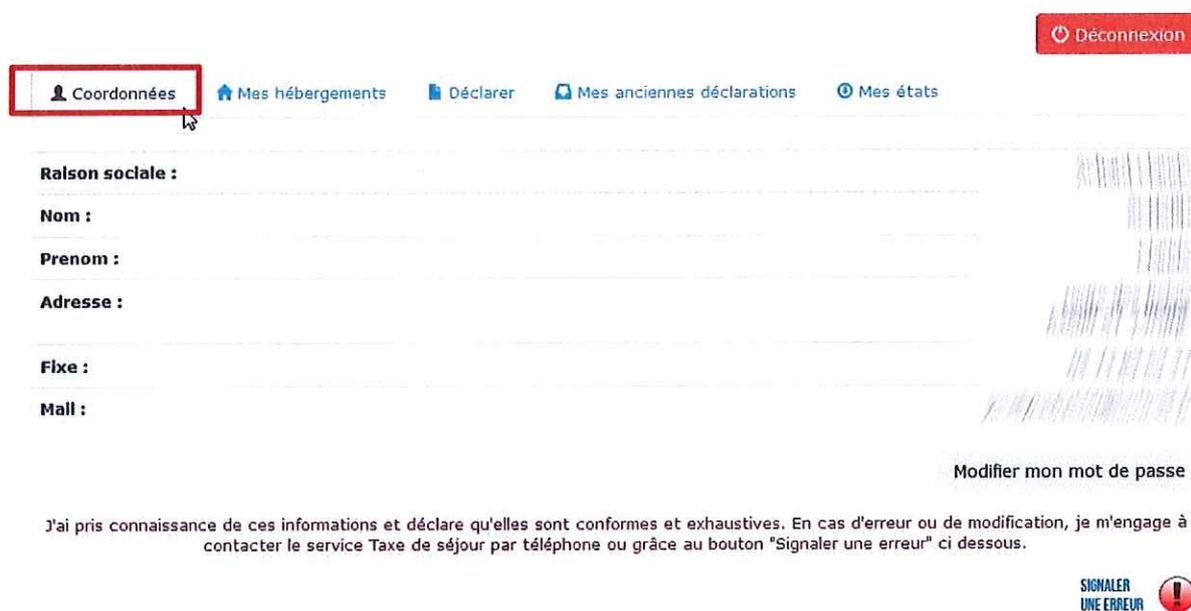
3. Votre espace personnel

Vous êtes désormais bien connecté à votre espace sur la plateforme de déclaration. Vous pourrez vous déconnecter en cliquant sur le bouton rouge situé à droite de votre écran.

Vous pouvez également accéder rapidement à votre espace depuis la page d'accueil de la plateforme.

- Onglet Coordonnées

Cet onglet vous permet de vérifier les informations vous concernant. Vous pouvez demander un nouveau mot de passe ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.



Coordonnées Mes hébergements Déclarer Mes anciennes déclarations Mes états

Déconnexion

Raison sociale :

Nom :

Prenom :

Adresse :

Fixe :

Mail :

Modifier mon mot de passe

J'ai pris connaissance de ces informations et déclare qu'elles sont conformes et exhaustives. En cas d'erreur ou de modification, je m'engage à contacter le service Taxe de séjour par téléphone ou grâce au bouton "Signaler une erreur" ci dessous.

SIGNALER UNE ERREUR

- Onglet Mes hébergements

Cet onglet vous permet de vérifier les informations concernant votre ou vos hébergements. Vous pouvez consulter les périodes d'ouverture enregistrées pour chaque hébergement ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.

[Déconnexion](#)

[Coordonnées](#)
[Mes hébergements](#)
[Déclarer](#)
[Mes anciennes déclarations](#)
[Mes états](#)

Nom de l'hébergement	Adresse	Type	Nombre d'étoile	Capacité maxi	Mall	Période d'ouverture
██████████	██████████	██████████	***	██████████	██████████	Consulter les périodes d'ouverture

J'ai pris connaissance de ces informations et déclare qu'elles sont conformes et exhaustives. En cas d'erreur ou de modification, je m'engage à contacter le service par téléphone ou grâce au bouton "Signaler une erreur" ci dessous.

[SIGNALER UNE ERREUR](#) 

- Onglet Déclarer

Cet onglet vous permet de déclarer la taxe de séjour en choisissant la période de déclaration souhaitée. Vous devez saisir votre déclaration **tous les mois (conformément à la décision du conseil du 3 Décembre 2020)**, ceci selon votre période d'ouverture renseignée.

[Déconnexion](#)

[Coordonnées](#)
[Mes hébergements](#)
[Déclarer](#)
[Mes anciennes déclarations](#)
[Mes états](#)

Nom de l'hébergement	Adresse	Type	Nombre d'étoiles	Capacité maxi	Mall	Période de déclaration
██████████	██████████	██████████	███	██████████	██████████	Choisissez une périod <input type="text"/>

Pour ce faire, cliquez sur le menu déroulant « Choisissez une période de déclaration » et sélectionnez la période qui vous intéresse. De nouvelles lignes apparaissent pour faire votre déclaration.

Si votre hébergement est classé, voici l’affichage que vous aurez afin de faire votre déclaration :

Déclaration : Standard : PÉRIODE 1

Nombre de nuitées	
Description	Nombre
Plein tarif	<input type="text"/> x 1.00 €
Exonérées	<input type="text"/> x 0 €
Nombre de personnes logées	<input type="text"/>
Justificatif	<input type="text"/>
Votre registre du logeur	Titre: Registre_logeur_ <input type="text"/> Choisir un fichier <input type="text"/> Aucun fichier choisi
Champ obligatoire	
Total 0 nuitées - 0.00 €	

[€ Modifier la déclaration](#)
[Retour](#)

Si votre hébergement est non classé, l'affichage sera le suivant :

Nombre de nuitées Nombre total de nuitées louées	<input type="text"/>
Nombre d'occupants Nombre total de personnes logées	<input type="text"/>
Nombre d'assujettis Nombre total de personnes assujetties (non exonérées)	<input type="text"/>
Taxe de séjour collectée sur la période	<input type="text"/> €
Justificatif Votre registre du logeur	<div style="border: 2px solid red; padding: 2px;"> Titre: Registre_logeur_ <input type="button" value="Choisir un fichier"/> <input type="button" value="Aucun fichier choisi"/> </div>

Champ obligatoire

[€ Modifier la déclaration](#)

[Retour](#)

Comment remplir le formulaire de déclaration ?

Le champ « **Plein Tarif** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant le mois écoulé par les personnes logées non exonérées (*soit les personnes de plus de 18 ans*)

➔ Méthode de calcul : Nombre de personnes « Plein tarif » x nombre de nuitées

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées

4 personnes X 7 nuitées = 28 nuitées

3 personnes x 2 nuitées = 6 nuitées

*Total des nuitées « Plein tarif » du mois : **48 nuitées** >> à renseigner dans le champ « Plein tarif »*

Le champ « **Exonérées** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant le mois écoulé par les personnes logées exonérées (*moins de 18 ans ou titulaire d'un contrat de travail saisonnier dans la vallée*)

➔ Méthode de calcul : Nombre de personnes « Exonérées » x nombre de nuitées

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées

1 personne x 2 nuitées = 2 nuitées

*Total des nuitées « exonérées » du mois : **16 nuitées** >> à renseigner dans le champ « Exonérée »*

Le champ « **Nombre de personnes accueillies comprenant les exonérés** » correspond au nombre total de personnes accueillies durant le mois exonérées et non exonérées.

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

(2 + 4 + 3 personnes « plein tarif ») + (2 + 1 personnes exonérées) = 12 pe

>> à renseigner dans le champ « Nombre de personnes accueillies »

Afin de joindre votre registre du logeur à votre déclaration (ce registre est obligatoire selon la réglementation), cliquez sur « Choisir un fichier » et sélectionnez votre fichier.

Comme le font la plupart des hébergeurs, nous vous conseillons d'utiliser un simple fichier Excel (à défaut, en cas d'utilisation d'un carnet « manuel » par exemple, merci de scanner ce registre dûment complété par vos soins).

Vous pouvez aussi utiliser l'exemple de registre déposé sur le portail.

Cliquez sur « Déclarer » pour valider votre formulaire.

- [Onglet Mes déclarations](#)

Une fois votre déclaration effectuée vous pouvez consulter ou télécharger une attestation de déclaration depuis la rubrique « mes déclarations », en cliquant sur la flèche dans la colonne « Reçu ».

Vous pouvez donc ainsi transmettre ce reçu à votre client par mail.

Vous pouvez également télécharger un état récapitulatif pour toute la période en cliquant sur le picto gris « document » au-dessus de la colonne Reçu.

Déconnexion

[Coordonnées](#)
 [Mes hébergements](#)
 [Déclarer](#)
 [Mes déclarations](#)

2020

Total : 91,63 € Reste à régler : 0,00 €

Hébergement	Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier	Reçu
LE DOMAINE	27/11/2020	SEPTEMBRE 2020	4,62 €		
LE DOMAINE	28/08/2020	AOUT 2020	34,65 €		
LE DOMAINE	28/08/2020	JUILLET 2020	36,96 €		
LE DOMAINE	04/06/2020	FEVRIER 2020	10,78 €		
LE DOMAINE	04/06/2020	JANVIER 2020	4,62 €		

Lorsque vous souhaitez quitter votre espace, cliquez sur « **Déconnexion** » pour vous déconnecter.

Si vous ne louez pas votre hébergement durant une longue période pour cause de fermeture, **vous pouvez entrer des périodes d'ouverture, afin de ne pas avoir à déclarer pendant le reste du temps. Pour cela, il faut se rendre dans le menu Mes hébergements, puis Consulter et modifier les périodes d'ouverture (icone en forme de loupe).**

Si votre hébergement n'est pas fermé, il est obligatoire de faire une déclaration, même si celle-ci doit être à 0. La saisie est vraiment simple et très rapide.

Le logiciel considère alors qu'en dehors des périodes d'ouverture, l'hébergeur n'a pas à faire de déclaration.

Locations ET encaissements par une plateforme (Abritel, AirBnB,...) : si vous êtes relancé (appel à déclaration), veuillez ne pas tenir compte de cette relance dans ce cas, et avertir la Commune (taxedesejour@taninges.fr).

Si vous passez par une plateforme mais que celle-ci n'encaisse **pas** la location, c'est bien à vous, hébergeur, à déclarer et à payer en ligne.

4. Paiement

Vous avez la possibilité d'effectuer directement votre paiement (**fréquence bimestrielle comme confirmée par le Conseil Municipal du 3 Décembre 2020**) par l'onglet Mes déclarations en cliquant sur le bouton **Paiement en ligne**.

The screenshot shows a navigation bar with a red 'Déconnexion' button and menu items: 'Coordonnées', 'Mes hébergements', 'Déclarer', and 'Mes déclarations'. Below the navigation bar, the year '2020' is displayed. On the left, it shows 'Total : 91,63 €' and 'Reste à régler : 0,00 €'. A blue button labeled 'Paiement en ligne' is highlighted with a red border. Below this is a table of declarations.

Hébergement	Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier	Reçu
LE DOMAINE	27/11/2020	SEPTEMBRE 2020	4,62 €		
LE DOMAINE	28/08/2020	AOUT 2020	34,65 €		
LE DOMAINE	28/08/2020	JUILLET 2020	36,96 €		
LE DOMAINE	04/06/2020	FEVRIER 2020	10,78 €		
LE DOMAINE	04/06/2020	JANVIER 2020	4,62 €		

5. Vos obligations

En tant qu'hébergeur, vous avez l'obligation de collecter la taxe de séjour.

La collectivité se réserve le droit d'appliquer la « **taxation d'office** » selon les modalités réglementaires des articles L.2333-37, L.2333-45 et L.2333-48 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas de manquement de l'hébergeur à ses obligations.

Rappel de notre adresse mail en cas de questions ou de difficultés : taxedesejour@taninges.fr

En cas de difficultés techniques, le SAV de notre partenaire est joignable au : 05 55 23 15 81
